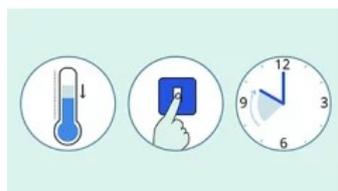


Inserm : les mesures du plan de sobriété et d'exemplarité ; « une structure de pilotage dédiée »

News Tank Éducation & Recherche -
Paris - Actualité n°271126 - Publié le 23/11/2022 à 18:13
Imprimé par Xavier Teissedre - abonné #13929 - le 25/11/2022 à 09:14



© D.R.

- Diminuer le chauffage et décaler de 15 jours le début et la fin de la période de chauffe ;
- réduire la ventilation ;
- réduire voire arrêter l'utilisation de l'eau chaude sanitaire dans les bureaux ;
- couper les affichages et éclairages non nécessaires ;
- éteindre les lumières à certaines heures ou dans les pièces inoccupées, réduire l'intensité lumineuse, passer aux éclairages LED avec pilotage automatisé ;
- favoriser le covoiturage et les modes de transports alternatifs, ainsi que les déplacements en train plutôt qu'en avion ou en voiture.

Telles sont les principales mesures du plan de sobriété et d'exemplarité de l'Inserm (Institut national de la santé et de la recherche médicale), publié le 17/11/2022.

« L'Inserm va se doter d'une structure de pilotage dédiée : un chargé de mission sera nommé pour l'animation de la démarche de développement durable et un comité développement durable va être créé. Leur premier objectif sera de définir les thématiques des groupes de travail sur lesquels nous appuierons cette démarche et de lancer les appels à candidatures pour les groupes qui seront installés au premier semestre 2023 », annonce Gille Bloch, P-DG (Président(e)-directeur(ice) général(e)) de l'Inserm.

« Ces groupes devront notamment nous aider à définir des objectifs de développement durable dans les différents secteurs d'activité de l'Inserm. Nous souhaitons également établir une charte des engagements de l'institut et de ses agents pour la sobriété énergétique.

Les objectifs 2024 sont la signature de la charte développement durable des établissements et entreprises publics et, bien sûr, l'atteinte de l'objectif de réduction de 10 % de la consommation d'énergie dans les bâtiments administratifs dont l'Inserm est le gestionnaire. »

Les mesures du plan de sobriété énergétique de l'Inserm

Consommation d'énergie dans ses bâtiments

- Réguler les températures à 19 °C l'hiver et 26 °C l'été ;
- fiabiliser les données nécessaires au déploiement du dispositif Éco Énergie Tertiaire : selon les particularités des bâtiments (au cas par cas), il pourra être attendu une réduction de l'ordre de -40 % (en 2030), de -50 % (en 2040) et de -60 % (d'ici 2050) ;
- poursuivre les opérations de rénovation énergétique liées aux plans France Relance de rénovation énergétique et de résilience

- gaz ;
- mettre en œuvre le schéma pluriannuel directeur d'investissements incluant des indicateurs de performance environnementale ;
- intégrer les préoccupations environnementales et énergétiques au sein des marchés publics liés à l'immobilier (travaux et maintenance) ;
- sensibiliser les professionnels de l'immobilier aux enjeux environnementaux ;
- renforcer le suivi des volumes des consommations énergétiques des structures de recherche ;

Consommation d'énergie dans ses bâtiments : autres mesures envisagées

- Récupérer la chaleur produite par les groupes de froid pour couvrir en partie les besoins du site ;
- remplacer des centrales de traitement d'air Tout air neuf par des centrales de traitement de l'air (CTA) double flux avec récupération d'énergie sur l'air extrait ;
- mettre en place des pompes à débit variable sur les réseaux de distribution chaud/froid ;
- privilégier la mise en place de moteurs à commutation électronique (moteur EC) sur les équipements de ventilation à la place des moteurs asynchrones (moteur AC), ce qui peut représenter une réduction de consommation pouvant atteindre jusqu'à 70 % ;
- réaliser des opérations de relamping LED avec pilotage de l'éclairage ;
- réaliser des opérations d'isolation des bâtiments (isolation thermique par l'extérieur - ITE, isolation des toitures, vide sanitaire, remplacement des menuiseries...);
- développer des projets d'énergie renouvelable type panneaux photovoltaïques ;
- rationaliser l'implantation des équipements énergivores (un seul local informatique dans un bâtiment plutôt que plusieurs pièces) ;
- mettre en place une GTC (Gestion technique centralisée) sur l'ensemble des sites pour optimiser leur exploitation.

Achats plus responsables

- Prendre en compte dans l'analyse des offres la consommation énergétique des équipements électriques faisant l'objet du marché ;
- prendre en compte, dès que c'est adapté, l'impact environnemental du transport ou de la livraison nécessaire à l'exécution des prestations objets du marché ;
- recourir aux services de conseil environnemental de premier niveau Guichet vert proposé par les réseaux régionaux de la commande publique avec le soutien du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires ;
- limiter l'impact environnemental des approvisionnements en incitant au regroupement des demandes d'achat auprès d'un même fournisseur, avec une réflexion « pour fixer un plancher de commandes dans un premier temps à 100 € HT (Hors taxes) et de n'autoriser les commandes d'un montant inférieur que pour des cas particuliers (inscription à un colloque, frais de mission...) et ainsi réduire les actes de gestion. À titre d'information, en 2021, 23 725 commandes étaient d'un montant inférieur à 100 € soit 11 % » ;
- commander exclusivement pour les usages courants du papier recyclé et, dès que possible, des fournitures de bureau labélisées écoresponsables ;
- privilégier les commandes de consommables informatiques ou téléphoniques reconditionnés, avec notamment le déploiement dès janvier 2023 d'un marché de téléphonie mobile porté par la DAE ;
- rechercher dans les marchés portant sur de la restauration ou impliquant de la restauration, une alimentation plus respectueuse de l'environnement.

Fonctionnement

- Mener des campagnes d'archivage renforcé des échantillons cryogéniques, dans le but de réduire le nombre de congélateurs en commençant pas les plus énergivores ;
- réguler les températures des congélateurs très basse température : « de nombreux laboratoires ont déjà pris l'initiative de réviser les températures des congélateurs de -80 °C à -70 °C et -150 °C à -140 °C dans une démarche écoresponsable. Cette démarche peut être élargie à plus d'équipements » ;
- réduire drastiquement l'impression papier ;
- privilégier les commandes de consommables scientifiques issus de matériaux recyclés.

Fonctionnement : autres mesures à favoriser dans les activités de recherche

- Optimiser les cycles d'autoclaves ;
- passer, lorsque c'est possible, les CTA en recyclage ou augmenter le taux de recyclage, voire mettre des cycles économie avec accord des utilisateurs ;
- éteindre les équipements dans les laboratoires le soir plutôt que de les laisser en veille. Cela aura l'avantage de les protéger en cas de coupure de courant intempestive sur le réseau, le risque de panne étant surtout dû à une surtension au moment du retour du courant ;
- baisser la vitre frontale des sorbonnes le plus bas possible lorsqu'elles ne sont pas utilisées et couper celles qui ne sont pas utilisées et qui n'ont pas de produits dangereux stockés dans l'enceinte ;
- laver les ustensiles de laboratoire à l'eau froide lorsque c'est possible ;
- organiser le travail pour optimiser la présence dans les pièces de manipulations énergivores, mettre à jour les consignes sur le

travail en dehors des heures ouvrées en veillant à le limiter aux interventions strictement non reportables (tout en tenant compte du risque de travail isolé).

Consommation énergétique du numérique

- Réduire les coûts d'exploitation, notamment en mutualisation et en virtualisant, en optimisant le temps d'utilisation, en luttant contre l'obsolescence programmée, en réduisant la consommation énergétique de la climatisation dans les salles serveurs ou en adoptant des écogestes ;
- optimiser les logiciels et les architectures ;
- maximiser la gestion des données ;
- améliorer l'urbanisation des SI (Système d'information) ;
- etc.

Comportements des agents

- Inciter à utiliser les modes de déplacements doux ou transports en commun ;
- inciter les agents à manger des menus peu carnés et préférer les approvisionnements alimentaires locaux ;
- inciter des règles d'usage plus économes pour la gestion des mails ;
- encourager des règles d'usage plus économes pour la gestion des postes de travail ;
- promouvoir des règles d'usage plus économes pour la gestion de son téléphone professionnel ;
- soutenir les règles d'usage plus économes pour la gestion des réunions en visio Teams ;
- etc.

Consommation énergétique : cible de -156 MWh à horizon 2024

Le périmètre des mesures présentées dans le plan de sobriété de l'Inserm « inclut la direction générale de l'Institut et ses départements, les directions régionales et les laboratoires de recherche. À court terme, l'objectif fixé à chaque service et opérateur public est de réaliser une économie énergétique de 10 % (par rapport à 2019) en deux ans soit d'ici 2024 ».

« Il est prévu d'atteindre une baisse de 156 MWh à horizon 2024 », indique le plan, sur la base d'une campagne d'audit bâtiminaire effectuée en 2019 (voir le tableau ci-dessous).

L'Inserm a déjà réalisé 14 opérations dans le cadre de l'appel à projets 2020 de France Relance pour des travaux de rénovations énergétiques dans des bâtiments publics. Ces opérations « représentent un coût de 8 M€ et des mesures d'économie de plus de 3 millions kWhEF/an en gains énergétiques ». Une opération a également été retenue dans le cadre du plan France Résilience (0,2 M€).

En juillet 2022, « un marché national portant sur la réalisation de bilans carbone dans 55 bâtiments gérés par l'Inserm et des audits énergétiques dans 37 bâtiments a été notifié. Cette vaste campagne d'audits bâtiminaires qui devrait s'achever en 2023 ». Elle vise à « identifier les travaux d'améliorations énergétiques qui pourraient être réalisés rapidement et de définir l'ordre de priorité ».

L'Inserm se mobilise notamment dans le cadre de l'appel à projets « Plan de résilience 2 pour réduire la consommation d'énergie et accélérer la sortie des énergies fossiles des bâtiments de l'État ou de ses établissements publics » lancé le 11/10/2022.

Site	Affectation des locaux	Propriété / Charge du propriétaire / Location	Surface (m ²)	Consommation électrique 2019 (MWh)	Cible à fin 2024 (-10 %) (MWh)
Auvergne Rhône Alpes	Délégation régionale	Charge du propriétaire	2511	105	95
Est	Délégation régionale	Location	659	60	54
Grand Ouest	Délégation régionale	Location	703	61	55
Occitanie Méditerranée	Délégation régionale	Propriété	922	139	125
Occitanie Pyrénées	Délégation régionale	Charge du propriétaire	606	64	58
PACA-Corse	Délégation régionale	Propriété	1093	105	95
Paris IDF Centre Est	Délégation régionale	Location	1500	165	149
Paris IDF Centre Nord	Délégation régionale	Location	2057	45	41

Site	Affectation des locaux	Propriété / Charge du propriétaire / Location	Surface (m ²)	Consommation électrique 2019 (MWh)	Cible à fin 2024 (-10 %) (MWh)
Siège	Siège - Tour Olympie	Propriété	5000	349	314
Siège	Siège - Tour Olympie	Location	2500	47	42
Siège	Siège - Biopark	Location	2500	421	379

NB : Trois délégations régionales sont hébergées dans des locaux dont les consommations énergétiques ne sont pas identifiées dans les charges.

Vers un bilan carbone des laboratoires de l'ensemble de l'institution

Enfin, le plan de sobriété énergétique prévoit :

- de recourir au GES (Gaz à effet de serre) 1point5 pour calculer l'empreinte carbone et construire le bilan gaz à effet de serre réglementaire des laboratoires ;
- d'effectuer un bilan carbone global de l'institution Inserm prenant en compte l'ensemble de ses activités, basé sur les travaux réalisés au niveau des bâtiments et des laboratoires, « afin d'identifier les principaux postes d'émission (transports, matériel, alimentation...) et de prioriser les mesures à mettre en place ».

Fresque du climat : « la première étape du Plan de formation à la transition écologique des cadres de l'État »

La mise en œuvre du plan de sobriété énergétique prévoit le déploiement d'un atelier de sensibilisation « La fresque du climat » au sein de l'Inserm : « *un atelier scientifique, collaboratif et créatif, conçu pour sensibiliser au changement climatique* » qui « *permet de saisir la complexité du changement climatique et de donner une vision d'ensemble de cette problématique* ».

Il constitue la première étape du Plan de formation à la transition écologique des cadres de l'État annoncé le 11/10/2022 par le Gouvernement, et qui vise à former 25 000 cadres supérieurs de la fonction publique d'ici à 2024.

Les mesures déjà prises par l'Inserm

Engagements en faveur de la mobilité durable des agents

- En 2021, 666 agents ont bénéficié du **forfait mobilité durable** au titre de 2020 (représente 51 k€) et 636 en 2022 au titre de 2021 (122 k€).
- La campagne de communication sur l'écoresponsabilité mentionnait les principaux **sites de covoiturage**.
- Une **cartographie des bornes de recharge** des véhicules électriques à proximité des sites Inserm (laboratoires, délégations régionales, siège) est en préparation. **Sept bornes** de recharge pour véhicules électriques sont déjà **installées sur les sites gérés par l'Inserm** et viennent compléter celles à disposition sur la voie publique ou sur les sites hospitalo-universitaires sur lesquels la majeure partie des laboratoires Inserm sont hébergés.
- Le parc automobile de l'Inserm recense **51 véhicules dont 10 sont électriques ou hybrides**. En 2022, deux achats de véhicules hybrides ont été programmés par la délégation régionales de Nantes pour permettre les déplacements entre les sites de Nantes, Brest, Rennes, Angers et Tours.
- La quasi-totalité des 65 sites dont l'Inserm est hébergeur ou assure les charges de propriétaire sont dotés de système pour attacher les vélos. Tous ne sont pas toujours dans des espaces clos mais a minima protégés. Ce sont ainsi plus de **336 places de stationnement pour vélos** mises à disposition des utilisateurs.
- Dès le 17/03/2020, le département du système d'information a déployé à l'Inserm l'outil de **visioconférence** Teams, utilisé au quotidien par l'ensemble des services.

Engagements en faveur d'achats plus responsables

- **Interdiction d'acheter des consommables en plastique à usage unique sur les lieux de travail**, notamment dans le cadre des marchés de plateaux-repas de l'Inserm et de mise à disposition de fontaine à eau. Les marchés de plateaux-repas et de fontaine à eau du siège par exemple ne prévoient que l'usage de consommables à usage unique en bois ou en carton. L'interdiction n'est en revanche pas possible concernant les consommables de laboratoire en plastique à usage unique.
- Pour le papier bureautique, les papiers disponibles dans le marché national sont soit des **papers recyclés**, soit de **papers issus de forêts gérés de manière écoresponsable**.

- En 2021, 100 % du papier commandé par l'Inserm était intégralement issu de forêts gérées durablement. Parmi les 24 632 ramettes de papier commandées, 27 % portaient sur du papier 100 % recyclé, c'est-à-dire composé de 100 % de fibres de cellulose provenant de papiers usagés(post-consommation) ou de chutes industrielles (pré-consommation).
- Pour le **mobilier**, les meubles neufs sont majoritairement commandés auprès de l'Ugap (Union des groupements d'achats publics) via des marchés qui prennent en compte des critères de développement durable. Le recours à la plateforme de meubles d'occasion mise en place par l'État est encouragé.

Engagements pour une alimentation plus respectueuse de l'environnement

Les engagements de l'Inserm pour une alimentation plus respectueuse de l'environnement s'illustrent notamment dans le marché de plateaux-repas mis en place par l'administration du siège et mutualisé à l'ensemble des délégations régionales d'Île-de-France. Par exemple :

- la farine utilisée pour le pain est labélisée Bleu-Blanc-Coeur,
- le cabillaud est labélisé « pêche durable »,
- les œufs sont issus de l'agriculture biologique,
- les pommes de terre, pommes et fraises, et vins sont de qualité bio,
- Le café et le thé proviennent du commerce équitable,
- l'intégralité des produits sont sans additifs.

Les délégations régionales ont également déployé des marchés de plateaux repas« green ».

Engagements pour la réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments publics

- **Outil de suivi de consommation des fluides déployé par l'État** : Une démarche sera prochainement engagée auprès de la société éditrice afin d'obtenir de plus amples informations sur leur solution ainsi qu'un devis chiffré. Le recours à cet outil sera étudié dans le cadre des arbitrages sur les enjeux immobiliers prioritaires pour 2023.
- **Chaudières au fioul** : Depuis 2020, aucune chaudière n'a été installée ni de travaux lourds réalisés sur ce type d'équipement dans les bâtiments que l'Inserm gère. La dernière chaudière à fioul présente à l'Inserm sur la délégation Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse sera démantelée à l'issue du programme immobilier France Relance FR4442 au courant du premier trimestre 2023.
- **Développement durable** : Il est prévu la création d'une cellule de coordination pour le développement durable, le recrutement d'un chargé de mission dédié à la préparation et à l'animation des travaux devant conduire à rédiger la feuille de route, la mise en place d'un réseau de référents développement durable dans les structures et l'ouverture d'une rubrique Écoresponsabilité sur Inserm pro.

Engagements pour l'économie circulaire et le numérique responsable

- **Site de dons des biens mobiliers déployé par l'État** : L'Inserm a déjà utilisé ce site lors des récents déménagements de locaux et continuera à l'utiliser pour éviter au maximum l'achat de nouveaux meubles dans les locaux administratifs.

Focus sur les missions des chercheurs

Selon le plan, « les déplacements aériens de l'année 2021 ont représenté 568 000 kgCO₂ pour 1 843 voyages aller-retour et les déplacements ferroviaires ont représenté 15 000 kgCO₂ pour 11 210 trajets aller-retour la même année.

En comparaison, les déplacements aériens pour l'année 2022 (à date de publication), sont beaucoup plus nombreux. Ils représentent 2 279 000 kgCO₂ pour 6 871 voyages aller-retour. Les déplacements ferroviaires représentent à la date de publication de ce plan 26 000 kgCO₂ pour 19 713 trajets aller-retour. »



Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm)

Membre depuis 2009 de l'Alliance nationale pour les sciences de la vie et de la santé

Catégorie : Organisme de recherche publique

Adresse du siège

101 rue de Tolbiac
75013 Paris France

Général

Date de création	1964
Statut	EPST (Établissement public à caractère scientifique et technologique)
Tutelles	Ministère de la santé et Mesri
Implantations (dont siège)	Paris (siège)
Missions et spécialités	Assure depuis 2008, la coordination stratégique, scientifique et opérationnelle de la recherche biomédicale. Cette mission de coordination a conduit à la création de 9 instituts thématiques associés à l'Inserm.
Composantes	12 délégations régionales, neuf instituts thématiques
Présidence	Président : Gilles Bloch (02/01/2019)
Direction	Thomas Lombès et Damien Rousset, directeurs généraux délégués

Effectifs de chercheurs

2014	3 875
2015	3 775
2016	3 743
2017	3 760
2018	3 786
2019	3 829
2020	3 857

Source(s) : Open Data Esri

Les effectifs sont exprimés en personnes physiques et comprennent à la fois les chercheurs permanents et non permanents.

Effectifs des personnels de soutien

2014	3 934
2015	3 915
2016	3 854
2017	3 822
2018	3 713

2019	3 680
2020	3 685

Source(s) : Open Data Esri

Les effectifs sont exprimés en personnes physiques et comprennent à la fois les personnels permanents et non permanents.

Effectifs de doctorants

2014	549
2015	561
2016	598
2017	599
2018	640
2019	707
2020	762

Source(s) : Open Data Esri

Les effectifs sont exprimés en personnes physiques.

Fiche n° 3732, créée le 10/12/2015 à 09:39

© News Tank Éducation & Recherche - 2022 - **Code de la propriété intellectuelle** : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »